



*Équité fiscale  
et nouvelles ressources  
pour Montréal  
et sa région*

**mars 2000**

## Table des matières

<b>Liste des tableaux</b>	<b>p.4</b>
<b>Introduction</b>	<b>p.5</b>
<b>Les problèmes budgétaires montréalais existent suite au délestage de Québec</b>	<b>p.8</b>
<b>Les problèmes budgétaires structurels à la Ville, une bombe à retardement pour ses finances</b>	<b>p.9</b>
<b>Une structure fiscale régionale qui favorise l'étalement urbain au détriment de Montréal</b>	<b>p.8</b>
<b>Montréal n'est pas le gouffre financier des banlieues et ne reçoit que peu de transferts fiscaux de leur part</b>	<b>p.13</b>
<b>Montréal a généré une croissance économique importante pour financer son développement</b>	<b>p.15</b>
<b>Montréal est un partenaire important du gouvernement du Québec dans le développement économique</b>	<b>p.15</b>
<b>Besoins de Montréal en nouvelles ressources budgétaires d'ici 2020</b>	<b>p.16</b>
<b>Hypothèse de croissance des recettes fiscales et budgétaires pour la Ville, générée par les activités économiques à Montréal</b>	<b>p.17</b>
<b>Une reprise économique fragile et une restructuration encore inachevée</b>	<b>p.18</b>
<b>Les besoins fiscaux de Montréal exigent de nouvelles ressources budgétaires</b>	<b>p.20</b>
<b>1. Besoins imposés par des problèmes budgétaires structurels</b>	<b>p.20</b>
<b>2. Besoins pour soutenir des activités, services, infrastructures et équipements à caractère suprarégional, interrégional, régional et intermunicipal</b>	<b>p.21</b>
<b>3. Besoins de revenus budgétaires pour répondre aux engagements structurels et aux fonctions à caractère métropolitain pour les années 2000-2015</b>	<b>p.22</b>
<b>4. Besoins pour investir dans la réhabilitation des infrastructures urbaines</b>	<b>p.22</b>

<b>5. Besoins d'investissements dans les programmes de revitalisation des infrastructures socio-économiques, communautaires et culturelles de la Ville</b>	<b>p.23</b>
<b>Vers une véritable fiscalité d'agglomération</b>	<b>p.24</b>
<b>La formule d'un partage régional de la croissance de l'assiette fiscale ou " tax base sharing " n'est pas une panacée pour assurer un développement harmonieux de la région</b>	<b>p.25</b>
<b>Seule la totalité de l'assiette fiscale régionale peut assurer une fiscalité d'agglomération stable et générer des recettes fiscales adéquates</b>	<b>p.26</b>
<b>Le financement des services régionaux par des quotes-parts calculées uniquement sur la base du potentiel fiscal de chaque municipalité n'assure pas un financement équitable</b>	<b>p.27</b>
<b>Une entente fiscale doit diversifier les sources de revenu pour Montréal</b>	<b>p.28</b>
<b>Les objectifs</b>	<b>p.29</b>
<b>Objectifs généraux d'une réforme</b>	<b>p.29</b>
<b>Objectifs précis pour Montréal et sa région</b>	<b>p.29</b>
<b>Principe d'équité fiscale</b>	<b>p.30</b>
<b>Propositions</b>	<b>p.31</b>
<b>Propositions générales concernant la fiscalité municipale</b>	<b>p.32</b>
<b>Propositions spécifiques pour Montréal et sa région</b>	<b>p.34</b>
<b>Annexe</b>	<b>p.37</b>

## Liste des tableaux

tableau 1	ÉVALUATION IMMEUBLES IMPOSABLES, RECETTES, TAUX DE TAXATION COMPARATIFS EFFECTIFS EN 1998 DANS LES DIFFÉRENTES PARTIES DU TERRITOIRE POUVANT FORMER UNE ENTITÉ RÉGIONALE	P.11
tableau 2	EFFORT FISCAL COMPARATIF EN 1998 ET CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UNE FUTURE ENTITÉ RÉGIONALE	P.12
tableau 3	VILLES BÉNÉFICIAIRE DES TRANSFERTS FISCAUX DES AUTRES VILLES DE LA CUM DANS LE BUDGET 1996	P.13
tableau 4	VILLES EFFECTUANT DES TRANSFERTS FISCAUX VERS D'AUTRES VILLES DE LA CUM SELON LE BUDGET 1996	P.14
tableau 5	CROISSANCE RÉELLE DU POTENTIEL FISCAL, VILLE DE MONTRÉAL 1981-1999	P.17
tableau 6	ÉVOLUTION DES INDICES DE PERFORMANCE DE L'ÉCONOMIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, 1986 À 1999	P.18
tableau 7	ÉVOLUTION COMPARATIVE DU TAUX DE CHÔMAGE COMME INDICE DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET DE RESTRUCTURATION EN % POUR LES ANNÉES 1988-1999	P.19
tableau 8	LA DETTE ACTUARIELLE DES CAISSES DE RETRAITE	P.20
tableau 9	ACTIVITÉS, SERVICES ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL	P.21
tableau 10	BESOINS DE REVENUS BUDGÉTAIRES POUR RÉPONDRE AUX ENGAGEMENTS STRUCTURELS ET AUX FONCTIONS À CARACTÈRE MÉTROPOLITAIN POUR LES ANNÉES 2000-2015	P.22
tableau 11	FARDEAU FISCAL COMPARATIF IMPOSÉ SUR LES ENTREPRISES LOCALISÉES DANS LES MRC, À MONTRÉAL ET DANS LA CUM PENDANT L'ANNÉE FISCALE 1998 (CMM)	P.24
tableau 12	RENDEMENTS FISCAUX FOURNIS PAR DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES D'IMPOSITIONS EN 1998	P.27
tableau 13	VARIATION DES POPULATIONS DANS LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE D'UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE ÉLARGIE ET COMPARAISON AVEC LEUR REVENU MOYEN DES MÉNAGES EN 1996	P.38
tableau 14	ÉVALUATION UNIFORMISÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES EN 1998 SUR LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE D'UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE ÉLARGIE ('000\$)	P.39

## INTRODUCTION

Le Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal se préoccupe depuis sa fondation des enjeux fiscaux de la Ville de Montréal et de sa région. Il a même convaincu le gouvernement québécois d'instituer la commission Pichette afin de trouver des solutions aux problèmes causés par le premier délestage de responsabilités, sans compensation financière de Québec, vers les municipalités. Depuis, il y a eu un deuxième délestage et une autre commission, la commission Bédard.

Rappelons qu'en 1995, le budget de la Ville de Montréal prévoyait un déficit opérationnel. La métropole du Québec s'en allait vers un manque de revenus et l'état d'urgence était décrété. C'est dans cet état d'esprit que le mandat de la commission Bédard a été modifié afin d'intégrer les problèmes fiscaux spécifiques à Montréal.

Le rapport Bédard contenait certaines qualités au moment de son dépôt mais, au dire même de son auteur, aujourd'hui, il a perdu de sa pertinence avec l'évolution du débat qu'il a engendré. Et, faut-il ajouter, l'ampleur et la vraie nature des problèmes budgétaires montréalais, camouflés par une fragile reprise économique, y étaient en fait escamotées. De plus, le gouvernement du Québec a démontré une très grande incertitude dans ses intentions en semblant préférer une révision des structures politiques municipales dans la région de Montréal et ce, au détriment d'une vraie réforme de la fiscalité municipale.

Dernièrement, la ministre de la Métropole et des Affaires municipales annonçait la formation d'une Communauté métropolitaine pour remplacer la CUM en janvier 2001. La ministre nommait également un mandataire qui devait présider les travaux d'un comité intérimaire formé des maires de Montréal, Laval et Longueuil, du président de l'Union des municipalités de banlieue de l'Île de Montréal et d'un représentant chacun pour les MRC des couronnes nord et sud de Montréal. D'aucuns auraient souhaité que ces annonces importantes soient accompagnées du dépôt du Livre blanc afin d'avoir une vue d'ensemble de la réforme et de pouvoir analyser les interrelations entre ses différentes composantes.

Ce comité intérimaire a pour tâche d'établir la liste et les modalités de financement des activités, des équipements et des services collectifs de la région et de proposer des fusions possibles de villes de la Région métropolitaine de recensement de Montréal. Par contre, la ministre et d'autres intervenants persistent à rattacher le financement des équipements et des infrastructures à caractère régional uniquement au partage de la croissance fiscale. Or, le texte qui suit démontre que ce mode de financement est totalement inadéquat face aux besoins qu'il doit remplir. De plus, la démarche proposée par la ministre n'aborde le financement qu'à l'automne prochain.

Pour l'instant, la ministre propose de nouvelles structures et remet à plus tard la résolution des vrais problèmes que constituent la fiscalité et l'étalement urbain. Le RCM ne peut approuver cette démarche. C'est le débat sur le financement qui doit primer. Les "Une Île, une Ville" et autres leurres structurels n'acquerront de réelle valeur que s'ils apportent une solution au problème fiscal de la région montréalaise.

De son côté, le ministre des finances, dans son budget 2000-2001, ne s'est aucunement engagé à actualiser la *Loi sur la fiscalité municipale*, ni à conclure une entente fiscale avec les municipalités qui auraient pu répondre aux défis budgétaires que devra affronter Montréal dans les prochaines années. Il n'a pas non plus fourni les outils nécessaires qui permettraient à Montréal de jouer son rôle de moteur du Québec. Au mieux, il a réitéré son vœux d'offrir éventuellement d'autres sources de financement aux municipalités suite à des négociations à venir tout en refiletant à Montréal, en retirant la taxe sur les TGE, une nouvelle facture permanente de 50 millions de dollars dont 47 faisaient partie de la facture dite "de l'atteinte du déficit zéro".

Afin de recentrer le débat, le RCM présente aujourd'hui un document qui porte sur une analyse de la fiscalité municipale dans la grande région de Montréal et qui propose une série de recommandations et de principes qui feront évoluer le débat.

L'analyse du RCM aborde les deux éléments importants et stratégiques qui depuis quelques années nuisent au développement de Montréal en tant que ville centre et empêchent le développement harmonieux de l'ensemble de la région. Il s'agit des problèmes budgétaires et financiers de la Ville et de l'étalement urbain qui fait perdre à Montréal des forces vives et des entreprises qui migrent vers les couronnes entourant l'île. D'abord, nous présentons les éléments qui ont provoqué le déséquilibre budgétaire de la Ville de Montréal. Ensuite, nous situons Montréal dans le contexte économique régional et québécois. Plus loin, nous insistons sur les besoins de la Ville en terme de prestation de services, de rattrapage par rapport aux autres villes nord-américaines et de son développement. Par la suite, nous analysons la structure fiscale présentement en vigueur et les impacts de l'étalement urbain sur la démographie, l'emploi et les investissements.

Enfin, nous avançons un certain nombre de propositions et de principes d'équité fiscale que nous croyons nécessaires pour redresser la situation de Montréal et de sa région. Ces propositions s'appliquent en totalité ou en bonne partie quelque soit la réforme ou les structures envisagées.

Le RCM propose un projet cohérent et global de réformes qui apporterait des solutions aux défis de l'avenir. Ces recommandations doivent trouver réponse dans une action rapide et prioritaire de la part du gouvernement du Québec qui doit reconnaître finalement le rôle de Montréal comme partenaire dans le développement de la région et de la province. Ceci implique l'octroi d'outils fiscaux diversifiés et efficaces pour Montréal et possiblement pour d'autres villes centres du Québec.

La démarche du RCM vise à élargir le débat pour en arriver à une vision d'ensemble qui revitaliserait Montréal, en autant qu'une volonté politique d'agir soit appuyée par la nécessaire réforme. C'est dans ce contexte que l'important dossier de la démocratie a fait l'objet d'une intervention à la fin de l'été 1999. Le RCM a aussi démontré que la bonne gestion des fonds publics et l'élimination du gaspillage ne peuvent être assurées que par un fonctionnement transparent.

En conséquence, le RCM a proposé un changement en profondeur de la Charte de la Ville de Montréal pour mettre en place des structures démocratiques qui assureraient la réussite de la réforme envisagée. C'est dans cette perspective d'interdépendance que le RCM avance ses propositions sur la fiscalité.

## **LES PROBLÈMES BUDGÉTAIRES MONTRÉLAIS EXISTENT SUITE AU DÉSENGAGEMENT DE QUÉBEC**

Les problèmes financiers de Montréal ont été principalement causés par les décisions de Québec, en 1992 et en 1996, d'abandonner la responsabilité du financement de certains services aux municipalités sans les compenser. Selon le Rapport Bédard, pour Montréal,

l'impact budgétaire négatif de ces décisions politiques qui furent implantées pendant une sévère récession, accompagnées d'une baisse des valeurs non-résidentielles, était de 93,6 millions de dollars en 1992 sur une base récurrente. Selon le mémoire présenté par la Ville de Montréal à cette même commission, cette charge est passée, en l'an 2000, à 101,2 millions de dollars \$. Depuis ce temps, l'impact budgétaire de différentes mesures adoptées par le gouvernement du Québec, notamment la réforme Trudel, a ajouté un montant récurrent de 76 millions de dollars. Le coût total du délestage des services dans le budget de la Ville est maintenant de 177,2 millions de dollars et le déficit net du budget est de 95,6 millions de dollars après la réduction de la contribution spéciale de Québec. Par conséquent, le budget de la Ville de Montréal a été en déficit entre 1995 et 1999. Le léger surplus qu'elle attend en 2000 est très fragile et n'offre pas de gage pour l'avenir. L'ampleur de l'impact budgétaire à Montréal du désengagement de Québec, est de 174 dollars per capita. À Toronto, par comparaison, c'est 108 dollars par résidant qui ont été retranchés dans le cadre de la création de la mégacité, structure imposée par le gouvernement de l'Ontario.

## **LES PROBLÈMES BUDGÉTAIRES STRUCTURELS DE MONTRÉAL, UNE BOMBE À RETARDEMENT**

On a tort d'ignorer l'impact des problèmes structurels dans le budget de Montréal. En 1998, ils ont coûté 110,9 millions de dollars, dont 70,1 pour sa contribution annuelle à la dette actuarielle (les engagements à long terme pour les pensions des employés de la Ville). Cette situation résulte des décisions à courte vue des administrations montréalaises qui depuis Jean Drapeau, ont agi avec le consentement du gouvernement du Québec. Même après l'entente récente conclue entre la Ville et les syndicats, la dette actuarielle découlant du congé de contributions au fonds de pension d'avant 1984, nécessitera des contributions annuelles de 51,7 millions de dollars jusqu'en 2003. Puis, en 2004, la contribution passera à 92,6 millions de dollars, et en 2015, à un taux d'intérêt de 6%, elle atteindra 175,8 millions de dollars. Même dans les hypothèses les plus optimistes de croissance de l'assiette foncière, il est fort douteux que Montréal puisse maintenir son intégrité budgétaire et répondre aux défis qui l'attendent comme métropole si on ne diversifie pas et on augmente pas ses sources de revenu fiscal.

## UNE STRUCTURE FISCALE RÉGIONALE QUI FAVORISE L'ÉTALEMENT URBAIN AU DÉTRIMENT DE MONTRÉAL

Le départ des populations et des entreprises des villes centres comme Montréal et même maintenant de l'île de Montréal et de Laval vers des banlieues de plus en plus éloignées ainsi que la croissance continue de celles-ci en terme de population et de localisation d'entreprises, sont relativement favorisés à la fois par les faibles taux de taxes imposés par ces villes et le faible effort fiscal qu'on exige de la part de leurs contribuables.

Ce type de structure de taxation inéquitable entre les villes de l'île et celles des couronnes nord et sud provoque des coûts socio-économiques importants pour Montréal et l'ensemble des contribuables québécois et empêche le développement harmonieux des villes régions. Dans le cas précis de Montréal, elle l'empêche de jouer pleinement son rôle de métropole.

L'écart énorme entre les taux de taxe appliqués à Montréal et ceux des banlieues de l'île et des couronnes nord et sud et l'effort fiscal inégal qui en découle pour les contribuables montréalais sont résumés dans les tableaux 1 et 2 qui suivent, et présentés avec plus de détails dans l'annexe. Le taux moyen effectif de taxes\*, appliqué en 1998 sur le foncier et sur la tarification dans les 115 municipalités faisant partie des MRC membres de l'entité métropolitaine délimitée dans ce texte comme base régionale de perception fiscale, est de 31,2% moins élevé dans les MRC des couronnes nord et de 24,2% moins élevé dans les MRC des couronnes sud que le taux appliqué à Montréal\*\*.

Les contributions per capita en taxes des contribuables de ces mêmes MRC en 1998 variaient de 33,7 à 34,1% de moins que les taxes payées par les contribuables montréalais (voir tableau numéro 2). Influencé par leurs contributions à la CUM pour les services de type régionaux, il est à noter que le taux moyen per capita de taxe combiné, foncier et tarification pour l'ensemble des contribuables des villes de banlieues de la CUM est de seulement 9,6% de moins que celui des Montréalais. De plus, l'effort fiscal des contribuables de ces villes est de 10,3% plus élevé.

La faible structure de taxe municipale en place dans les villes situées hors-l'île dans les couronnes, par rapport à Montréal, offre une marge intéressante de potentiel de ressources fiscales pour redresser les iniquités qui existent entre les coûts socio-économiques des services et du développement assumé par Montréal et par les villes de banlieue. D'autant plus, comme les tableaux suivants le démontrent, que les résidents de ces mêmes villes qui offrent une structure fiscale hautement favorable ont souvent des revenus élevés. Le revenu moyen des ménages des municipalités des MRC des couronnes nord, autre que Mirabel, qui feraient partie d'une éventuelle entité régionale et de Laval était de 33,1% (Deux-Montagnes) à 54,7% (MRC Thérèse-de-Blainville) plus élevé que celui des ménages à Montréal en 1996. Les revenus des ménages des MRC sur la Rive-Sud étaient de 8,8% (MRC Beauharnois-Salaberry) et 74.6% (MRC Lajemmerais) plus élevés que celui des ménages montréalais.

L'attrait évident qu'offre, pour les familles de revenu moyen, cette structure fiscale hautement avantageuse et privilégiée par rapport à ce qui est offert à Montréal et même par la plupart des villes de la CUM, produit un impact très important sur l'étalement urbain dans notre région. Ceci est bien illustré par la croissance démographique importante dans les MRC du Nord et du Sud.

Les villes des couronnes nord d'une future entité ont connu un essor démographique de 13,6% entre 1991 et 1996. Cette croissance de 50 000 personnes est trois fois plus importante que celle de Laval. Pour les MRC des couronnes sud de l'entité métropolitaine, la population a crû de 5,8%. (Voir tableau numéro 13)

Par contre, cette croissance démographique importante de 80 000 personnes, pour l'ensemble des MRC, indique que l'étalement de la population s'accélère toujours plus on s'éloigne de Montréal. Dans les conditions actuelles, ce mouvement de population n'est pas prêt de se résorber. Cette situation plaide en faveur d'une refonte des mesures fiscales et d'un regroupement régional qui ne se limite pas aux seules premières couronnes et banlieues de l'île.

*\*voir méthode de calcul du taux de taxe effectif dans l'annexe*

*\*\* Pour les fins de cette étude, cette entité métropolitaine élargie (RMMÉ) comprend Laval, les 28 municipalités de la CUM et les MRC suivantes: au nord, Mirabel, Les Moulins, Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, et L'Assomption; au sud, Champlain, Roussillon, Lajemmerais, Rouville, la vallée du Richelieu, Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois-Salaberry ; un total de 144 municipalités. Cette entité régionale va au-delà des 111 municipalités qui forment la RMR et correspond mieux aux défis régionaux, notamment en matière de transport et d'aménagement, ce qui permettrait de répondre plus adéquatement et efficacement aux besoins de financement des équipements et des services et aux défis à venir.*

**TABLEAU 1: Évaluation des immeubles imposables, recettes de taxes foncières et de tarification, taux de taxation effectifs en 1998 sur les différentes composantes du territoire de la Région métropolitaine élargie (RMME)**

	évaluation immeubles imposables  (000)	recettes taxes sur la valeur foncière  (000)	recettes tarification pour services municipaux  (000)	taux de taxe effectif sur le foncier  \$/100\$	taux équiv. pour tarification  \$/100\$	taux combiné foncier et tarification  \$/100\$
Montréal	43 377 983,1	930 943,0	189 845,5	2,146	0,438	2,584
CUM sans Montréal	39 587 116,3	826 695,2	97 330,4	2,179	0,246	2,425
CUM	82 965 099,4	1 757 638,2	287 175,9	2,119	0,346	2,465
Laval	13 325 185,3	283 341,5	65 558,0	2,126	0,499	2,625
<b>MRC des Couronnes nord</b>						
Les Moulins	3 484 028,9	48 081,2	29 861,3	1,380	0,857	2,237
Deux-Montagnes	2 633 243,4	43 066,7	10 333,6	1,636	0,392	2,028
Ste-Thérèse de-Blainville	4 914 229,4	69 386,2	25 026,1	1,412	0,509	1,921
L'Assomption	3 697 144,8	46 959,0	20 959,4	1,270	0,567	1,837
Mirabel	1 048 798,4	12 125,6	3 477,0	1,156	0,332	1,488
	15 777 444,9	219 618,7	89 657,4	1,391	0,568	1,959
<b>MRC des Couronnes sud</b>						
Champlain	11 971 603,0	205 190,4	28 014,4	1,714	0,234	1,948
Rousillon	4 803 927,2	66 258,0	26 205,8	1,379	0,546	1,925
Lajemmerais	5 003 186,7	59 019,6	22 288,4	1,180	0,445	1,625
Rouville	1 329 112,1	13 997,5	5 704,7	1,053	0,429	1,482
Vallée-du- Richelieu	5 063 586,0	57 493,1	20 789,5	1,135	0,411	1,546
Vaudreuil- Soulanges	4 301 539,7	48 794,8	22 602,8	1,134	0,525	1,659
Beauharnois- Salaberry	2 176 319,4	28 032,3	12 048,0	1,288	0,554	1,842
	34 649 274,1	478 785,7	137 653,6	1,382	0,397	1,779

**TABLEAU 2: EFFORT FISCAL COMPARATIF EN 1988 ET CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE FORMANT LA RÉGION MÉTROPOLITAINE ÉLARGIE (RMMÉ)\***

	TAUX COMBINÉ	EFFORT FISCAL		ÉCART AVEC MONTRÉAL			
	foncier et tarification \$/100\$	recettes taxes et tarification (\$/capita)	revenu moyen par ménage 1996 \$	taux foncier et tarification %	effort fiscal recettes per capita %	revenu moyen par ménage 1996 \$	var.pop. 1991-1996 %
Montréal	2,584	1 101	34 356	0	0	0	-0,1
CUM sans Montréal	2,425	1 219	52 080	-6,2	10,7	51,6	0,2
CUM	2,465	1 151	40 847	-4,6	4,5	18,9	0
Laval	2,625	1 110	47 869	1,6	0,8	39,3	5,1
<b>MRC Couronnes nord</b>							
Les Moulins	2,237	755	48 694	-13,4	-31,4	41,7	13,2
Deux-Montagnes	2,028	666	45 713	-21,5	-39,5	33,1	12,7
Thérèse-de-Blainville	1,921	792	53 145	-25,7	-28,1	54,7	13,9
L'Assomption	1,837	665	51 593	-28,9	-39,6	50,2	11,6
Mirabel	1,488	688	34 740	-42,4	-37,5	1,1	26,2
	1,959	726		-24,2	-34,1		13,6
<b>MRC Couronnes sud</b>							
Champlain	1,948	742	47 875	-24,6	-39,3	39,3	0,8
Rousillon	1,925	700	50 775	-25,5	-36,4	47,8	11,7
Lajemmerais	1,625	850	60 000	-37,1	-22,8	74,6	11,5
Rouville	1,482	595	42 172	-42,6	-46,0	22,8	5,2
La Vallée-du-Richelieu	1,546	688	56 243	-40,2	-37,5	63,7	8,4
Vaudreuil-Soulanges	1,659	749	52 060	-35,8	-32,0	51,5	12,8
Beauharnois-Salaberry	1,842	671	38 376	-28,7	-39,1	8,8	0
	1,779	730		-31,2	-33,7		5,8

## MONTRÉAL N'EST PAS LE GOUFFRE FINANCIER DES BANLIEUES ET NE REÇOIT QUE PEU DE TRANSFERTS FISCAUX DE LEUR PART

Contrairement aux idées reçues, Montréal a toujours contribué sa juste part aux services de la Communauté urbaine de Montréal. Sauf pour une légère diminution lors des années de récession 1982 et 1992, Montréal assume depuis 1980 sa part de dépenses en proportion avec sa population. De plus, une étude récente préparée par la Commission du programme du RCM démontre que de nombreuses villes membres de la CUM, plus fortunées que Montréal, bénéficient de paiements de transfert des villes sœurs.

(Voir tableau numéro 3)

**Tableau 3**

<b>Villes bénéficiant des transferts fiscaux des autres villes de la CUM dans le budget 1996</b>					
	en dollars per capita	total en dollars ('000)	transfert en % du budget	moyenne des revenus par ménage (\$) 1996	% des variations des revenus par ménage 1991-1996
Montréal-Ouest	9	45	5,7	91 681	14,7
Montréal	18	18 780	1,0	34 356	0,6
Côte-Saint-Luc	22	641	1,7	54 523	-6,3
Beaconsfield	27	516	2,1	90 076	2,9
Saint-Léonard	90	6 393	7,3	39 236	-1,6
Île-Bizard	110	1 439	10,5	71 021	16,7
La Salle	141	10 126	12,0	39 992	1,4
Dollard-des-Ormeaux	147	7 036	13,1	62 412	3,5
Saint-Pierre	185	877	13,6	31 008	-4,1
Verdun	188	11 216	16,4	39 347	4,4
Roxboro	193	1 148	23,2	52 478	-1,4
Montréal-Nord	214	17 443	25,2	31 660	-4,4
Pierrefonds	214	11 341	19,8	51 631	3,1
Sainte-Genève	235	784	31,8	34 557	-7,9

\* Voir l'annexe pour une explication de la méthode utilisée pour calculer les transferts fiscaux et pour une définition du potentiel fiscal.

L'étude du RCM dresse un portrait de la CUM depuis l'adoption de la *Loi sur la fiscalité municipale* en 1979. L'étude conclut que la CUM offre de bons rendements par la mise en commun des ressources de ses membres afin de mieux répondre aux besoins régionaux et métropolitains et ce, à un coût raisonnable.

Les transferts fiscaux entre municipalités de la CUM en 1996, démontrent que des villes où l'on retrouve des investissements industriels, commerciaux et résidentiels majeurs, comme Saint-Laurent et Westmount, contribuent relativement plus que les autres au budget de la CUM. (Voir tableau numéro 4) Par contre, Montréal ne fut qu'une des 14 municipalités bénéficiant des transferts de paiements des villes ayant un potentiel fiscal important. En fait, le transfert de paiements vers Montréal, de l'ordre de 18,8 millions de dollars en 1996, ne constitue que 21,4% du total des transferts aux 14 villes et de 1% du budget montréalais de cette même année (voir tableau 3). De plus, il faut noter que des 25,4 millions de dollars de transferts fiscaux provenant des villes plus nanties de Westmount, Ville Mont-Royal, Outremont et Hampstead, seulement 5,4 millions de dollars sont allés à Montréal pour 0,3% de son budget. Les 20 millions de dollars restant sont allés à des municipalités de banlieue, ayant souvent des revenus moyens plus élevés par ménage que la moyenne montréalaise (voir tableau 4).

Tableau 4

Villes effectuant des transferts fiscaux vers d'autres villes de la CUM selon le budget 1996					
	En dollars per capita	Total en dollars ('000)	Transfert en % du budget	Revenu moyen par ménage (\$) en 1996	Variation en % du revenu par ménage 1991-1996
Montréal-Est	1 771	6 238	25	35 911	-3,1
Senneville	948	859	36,1	103 722	2,1
Dorval	804	14 131	22,9	54 074	8,7
Westmount	582	11 893	17,5	117 937	10,2
Mont-Royal	581	10 624	24,3	97 229	10,4
Baie d'Urfé	478	1 796	23,8	97 311	0,7
Saint-Laurent	354	26 306	16,9	42 510	-0,1
Pointe-Claire	304	8 653	11,9	60 276	3,6
Hampstead	221	1 544	10,8	107 441	9,6
Ste-Anne-de-Bellevue	172	807	10	47 630	18,1
Outremont	59	1 339	4,3	73 227	10,5
Anjou	56	2 072	3,7	43 220	-1,7
Kirkland	33	621	2,2	81 868	5,2
Lachine	26	902	1,7	39 408	5,4

## **MONTRÉAL A GÉNÉRÉ UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE IMPORTANTE POUR FINANCER SON DÉVELOPPEMENT**

Souvent oubliée dans les discussions concernant les problèmes budgétaires de Montréal depuis le début de la dernière récession économique, (qui coïncidait avec le premier délestage de Québec en 1992), est l'impressionnante croissance de son potentiel fiscal. Cette croissance, selon les statistiques de la CUM, se chiffre à 257,1% pour la période 1981-1999, en moyenne 14,3% par année. Dans cette même période la croissance du potentiel fiscal per capita est passée de 19,225 \$ à 68,810\$, une croissance de 14,3% par année.

De plus, gardons à l'esprit l'ensemble des réalisations des administrations qui se sont succédées à Montréal et qui ont mis en place des conditions qui pourraient assurer sa relance, mais à condition qu'on reconnaisse, au-delà des mots, son rôle comme métropole et ses besoins particuliers. En voici quelques exemples :

- stabilisation de la population grâce à des programmes d'habitation (logement social et du marché) et de revitalisation de quartier;
- investissements de centaines de millions de dollars dans le développement de nouveaux parcs industriels et d'une réserve de terrains; revitalisation d'artères commerciales;
- investissements importants dans le Vieux Montréal et ses environs qui ont préparé la relance du secteur (la Cité du Multimédia, la Cité Internationale, le Centre de Commerce Mondial, Faubourg Québec, infrastructures pour le vieux port);
- renouvellement et réhabilitation des infrastructures; investissements dans des programmes de rétention des industries;
- revitalisation et/ou mise en valeur, aux frais des Montréalais, des villes, en quasi-faillite, comme Saint-Michel, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles;
- liquidation de sa part de la dette olympique de 1 milliard sur une période de 16 ans.

## **MONTRÉAL EST UN PARTENAIRE IMPORTANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

À part une brève déclaration du ministre des Finances, M. Bernard Landry, il n'y a rien dans les discussions qui ont eu lieu sur un nouveau pacte fiscal qui briserait les vieilles pratiques du gouvernement provincial à savoir que seulement lui et le gouvernement fédéral peuvent utiliser tous les leviers de taxation à leur portée pour équilibrer leurs budgets respectifs. Le palier municipal, incluant Montréal, est facteur négligeable dans sa capacité à générer la richesse et à jouer un rôle de moteur économique. Les municipalités sont donc cantonnées dans la taxation limitative des valeurs foncières ou la tarification des services. Rien dans le budget 2000-2001 présenté par le ministre Landry n'indique que le gouvernement est prêt à changer ces politiques traditionnelles.

C'est oublié que Montréal génère de substantiels revenus sous forme de taxes aux gouvernements supérieurs par ses programmes de développement économique et ses investissements dans les infrastructures, le logement social et les activités socio-culturelles. De plus, les villes de la CUM dont les activités sont financées à 55,5% par Montréal redistribuent la richesse parmi leurs citoyens en subventionnant le transport public et des activités culturelles, entre autres services. Comme exemple, une récente étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec démontre qu'à lui seul le budget d'opération et d'investissement en capital de la STCUM, a généré des revenus de 139,2 millions de dollars à Québec pour l'année 1996 seulement.

Chaque année, au seul chapitre des retombées du budget d'investissements en capital de Montréal, qui tourne autour de 200-300 millions de dollars, Québec tire des revenus importants. De plus ces dépenses offrent un soutien à l'emploi et aident à en créer de nouveaux. Montréal soutient également les activités des entreprises, tout en renouvelant ou en rajoutant des infrastructures socio-communautaires et urbaines. Montréal a toujours investi des sommes importantes dans les programmes de revitalisation des quartiers, notamment dans le logement social, et depuis quelques années, subventionne la construction de logement neuf. L'impact des programmes mentionnés ci-haut démontre que Montréal est le moteur stratégique pour l'économie du Québec.

## **BESOINS DE MONTRÉAL EN NOUVELLES RESSOURCES BUDGÉTAIRES D'ICI 2020**

**L'emphase presque exclusive accordée au projet de fusionner les 28 villes de la CUM par le maire de Montréal aux dépens d'une présentation forte et pressante des besoins de la Ville en matière fiscale menace le travail sérieux accompli depuis une trentaine d'années par ses prédécesseurs. Depuis les demandes formulées par Jean Drapeau en faveur d'un transfert de points d'impôt à Montréal, à celles revendiquées par l'administration du RCM qui ont mené à la création de la Commission Pichette, une constante demeure: les objectifs visés sont toujours les mêmes, c'est-à-dire de diversifier les sources du revenu de la Ville et d'implanter une structure fiscale plus équitable dans la région.**

L'orientation et les recommandations de ce document poursuivent cette démarche historique. Les besoins de Montréal en ressources fiscales et budgétaires pour les vingt prochaines années tiennent compte du potentiel de la croissance fiscale réelle de la Ville elle-même et de ses besoins pour devenir une métropole forte et le centre dynamique d'une ville région.

## HYPOTHÈSE DE CROISSANCE DES RECETTES FISCALES ET DES BESOINS BUDGÉTAIRES POUR LA VILLE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À MONTRÉAL

### Hypothèse de croissance du potentiel fiscal

Il est peu probable, sinon irréaliste, que les activités économiques pour les prochaines années à la Ville de Montréal puissent égaler la croissance de son potentiel fiscal réel telle que connue de 1981 à 1999 (voir tableau numéro 5). Ce taux de croissance moyen annuel a été de 10,7%, par rapport à un taux de croissance annuelle des dépenses à 4,8% pour la même période. Par contre, la Ville présente des budgets déficitaires depuis 1995. De plus, son potentiel fiscal a diminué de 22,7% entre 1996 et 1999, provoqué par la chute des valeurs foncières et l'impact prolongé de la récession. Même si les prévisions budgétaires pour l'an 2000 annoncent un léger surplus, la reprise économique reste fragile et les besoins fiscaux pour assurer son développement sont devenus cruciaux pour son avenir.

**TABEAU 5**

<b>Croissance réelle du potentiel fiscal, Ville de Montréal 1981-1999</b>	
Croissance annuelle moyenne du potentiel fiscal, 1981-1999*	14,3%
Hausse moyenne annuelle de l'IPC dans la RMR de Montréal, 1981-1999**	3,6%
Croissance réelle du potentiel fiscal 1981-1999	<b>10,7%</b>
* prévisions budgétaires CUM	
**prévisions de Statistiques Canada fournies par la Ville de Montréal	

### Valeur des permis de construction

On peut évaluer la croissance potentielle dans les années à venir au nombre et à la valeur des permis de construction émis par la Ville de 1988 à 1998. La moyenne se chiffre à 707 millions de dollars pour une période dite de montagnes russes où l'on retrouve des années de forte croissance et d'autres de forte récession. Cette moyenne représente une croissance de 1,6%, calculée sur la base des valeurs foncières imposables en 1998.

Il est donc possible, en retenant une hypothèse plus réaliste, que la Ville puisse compter sur une assiette fiscale qui va croître d'environ 1.5% en moyenne par année pour répondre à ses besoins. Ce montant équivaut à un montant additionnel pour la Ville de 20 millions de dollars la première année, de 40 millions de dollars la deuxième année, 60 millions de dollars la troisième année et ainsi de suite. Mais comme le démontrent les détails suivants, ce montant ne sera pas suffisant pour assurer un développement économique dynamique et équilibré et des services de qualité.

## UNE REPRISE ÉCONOMIQUE FRAGILE ET UNE RESTRUCTURATION ENCORE INACHEVÉE

Montréal ne s'est pas encore complètement relevée de la récession du début des années 1990. Le tableau suivant, dont les données ont été fournies par le Service de développement urbain et économique et le Service des finances de la Ville de Montréal, indique en effet que les indices de croissance n'ont jamais pu reprendre leurs vitesses de croisière d'avant la récession. En effet, en 1999, la valeur des permis accordés en construction étaient de 40% inférieur à l'année 1989 et le nombre de locaux d'affaires en opération en 1999 était de 6,8% inférieur à l'année 1989. Montréal est encore loin d'atteindre le niveau d'avant la récession. Mais pourquoi Montréal ne connaîtrait-elle pas la prospérité de ses voisines du Sud? Le moment est donc venu de se donner des structures innovatrices et dont la politique fiscale éclairée sera le fer de lance.

**TABEAU 6**

<b>Évolution des indices de performance de l'économie de la Ville de Montréal 1986 à 1999</b>					
Année	taux de chômage %	emploi/ population %	aide sociale, ménages aptes et disponibles à travailler ('000)	locaux taxables (rôle locatif)	permis de construction (M\$ constants 1992)
1986	13,1	52,7	n.d.	n.d.	n.d.
1987	12,8	55,5	n.d.	42 139	n.d.
1988	11,3	55,5	n.d.	42 581	1 019
1989	12,2	54,1	54,3	43 648	1 044
1990	12,5	53,7	40,7	n.d.	1 015
1991	15,5	50,4	47,5	n.d.	863
1992	16,7	49,9	57,9	40 316	549
1993	15,1	50,4	64,9	n.d.	468
1994	15,7	50,7	68,4	40 113	708
1995	14,8	49,7	79,7	38 502	531
1996	15,2	50,9	78,6	38 624	518
1997	15,4	49,2	74,5	38 630	503
1998	12,9	52,0	67,5	39 387	645
1999	11,0	53,6	n.d.	40 694	624

Malgré l'apport de l'industrie technologique, la Ville de Montréal évolue de façon boiteuse dans son passage vers la nouvelle économie. La lecture des statistiques qui paraissent ci-dessous nous montre que la marche vers la restructuration économique sera laborieuse. Montréal a pris huit ans pour sortir du marasme de la récession et vivre le début d'une relance. Comparativement, d'autres villes du Nord-Est américain, comme Boston, Cleveland et Pittsburgh ont surmonté la dernière récession plus rapidement en transformant leurs structures économiques, ce qui a eu pour effet d'abaisser substantiellement leur taux de chômage. De fait, Boston et Pittsburg vivent presque le plein emploi.

**Tableau 7**

<b>Évolution comparative du taux de chômage comme indice de relance économique et de restructuration en % pour les années 1988-1999</b>				
	<b>Montréal</b>	<b>Boston *</b>	<b>Pittsburg **</b>	<b>Cleveland **</b>
1988	11,3	3,4		
1989	12,2	3,9		
1990	12,5	5,6	4,8	9,5
1991	15,8	8,4	5,6	11,2
1992	16,7	8,0	6,8	13,7
1993	15,2	6,6	6,9	13,2
1994	15,7	5,8	6,5	11,3
1995	14,8	5,4	5,6	9,5
1996	15,2	4,5	5,0	9,8
1997	15,4	3,7	5,0	9,2
1998	12,9	3,4	4,6	8,5
1999	11,0	2,9	4,3	8,6

\* le taux de chômage de 2,9% à Boston en 1999 est pour le mois de mars seulement

\*\* les taux de chômage pour les villes centres américaines avant 1990 ne sont pas disponibles au *Bureau of Labour Statistics*

## LES BESOINS FISCAUX DE MONTRÉAL EXIGENT DE NOUVELLES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Dans ce document, les besoins de Montréal sont évalués dans une perspective lui permettant d'offrir des services de qualité aux résidants et aux entreprises, de protéger l'environnement, de poursuivre le processus de revitalisation des quartiers, de soutenir le développement communautaire et social et de promouvoir la croissance économique, notamment par l'adoption de mesures visant à assurer une fiscalité équitable pour les entreprises montréalaises par rapport celles de la banlieue. **Ces objectifs multiples ne sont pas réalisables, cependant, dans le cadre actuel de la *Loi sur la fiscalité municipale* et sans la mise en place d'une fiscalité d'agglomération réelle et efficace.**

### 1. Besoins imposés par des problèmes budgétaires structurels

#### La dette actuarielle des caisses de retraite

Tel que le démontrent les données suivantes, l'entente signée par l'administration de Jean Drapeau et le gouvernement du Québec en 1984, même après modifications négociées avec les syndicats en 1998, exige les contributions annuelles additionnelles très importantes pour liquider la dette accumulée par l'insuffisance des contributions aux régimes de retraite à partir de l'an 2004 jusqu'à l'an 2045.

Tableau 8

Année budgétaire	Contribution prévue millions \$
2000-2003	51,7
2004-2014	92,9 + 6% par année
2015-2045	175,8

#### Engagements à long terme pour la dette du métro et des sociétés para-municipales

D'après le Rapport Bédard, la contribution que doit continuer de verser la Ville pendant plusieurs années à ce chapitre, était de 40,8 millions de dollars en 1998 comprenant 2,3 millions de dollars pour la dette du premier tronçon du métro et 38,5 millions de dollars pour la dette des sociétés para-municipales

## 2. Besoins pour soutenir des activités, services, infrastructures et équipements à caractère suprarégional, interrégional, régional et intermunicipal

Les coûts d'entretien et de rénovation de ces installations à caractère métropolitain sont assumés par les Montréalais. Les estimés de ces coûts évalués par la Ville et déposés devant la commission Bédard sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9**

<b>Activités, services et infrastructures à caractère régional</b>	
Équipements scientifiques(Jardin botanique, Biodôme, Insectarium, Planétarium, Musée Pointe-à-Callière, etc.)	38,5 M\$
Parc à vocation suprarégionale (Parcs des Îles, du Mont-Royal, Angrignon, etc.)	14,7 M\$
Installations sportives (Complexe Claude-Robillard, Centre de tennis Jarry, Aréna Maurice-Richard, etc.)	18,9 M\$
Axes routiers	45,0 M\$
Logements sociaux	9,6 M\$
Bibliothèque centrale	9,3 M\$
Maisons de la culture	6,9 M\$
Soutien aux festivals	5,0 M\$
Complexe environnemental de Saint-Michel	7,0 M\$
Autres	54,4M\$
<b>Total partiel</b>	<b>209,3 M\$</b>
Services spécialisés de police	40,3 M\$
Transport scolaire	14,3 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>263,9 M\$</b>
Source : Ville de Montréal ( présentation devant la commission Bédard et document " Une Île, une Ville ")	

### 3. Besoins de revenus budgétaires pour répondre aux engagements structurels et aux fonctions à caractère métropolitain pour les années 2000-2015

Comme le démontre le tableau suivant, le coût des engagements structurels et des installations métropolitaines, comme le pourcentage des budgets, déjà problématique depuis 1995, deviendra insoutenable dans quelques années. En 2004, en dollars constant de 1999, Montréal aura besoin de 42 millions de dollars de plus pour répondre à ses engagements et pour maintenir les services à leur niveau actuel. Et ce montant doit augmenter de 6% par année jusqu'à l'an 2015.

Tableau 10

Année	Besoins (millions \$)	Besoins/budget 1999(%)
2000	356.4	19,5
2004	397.3	21,8
2015	480.5	26,3

### 4. Besoins pour investir dans la réhabilitation des infrastructures urbaines

La Ville évalue à 1,7 milliards de dollars le montant qu'elle devra investir dans les prochaines années pour réhabiliter les installations et les infrastructures de ses divers réseaux routiers et techniques. Une récente étude évalue que les coûts de réhabilitation du réseau de distribution et d'assainissement des eaux pourront monter jusqu'à 200 millions de dollars. Au chapitre des infrastructures, 146,2 millions de dollars ont déjà été investis dans des projets majeurs de réhabilitation dans le cadre d'un programme tripartite avec Québec et Ottawa entre 1994-1997, entente négociée par l'administration précédente du RCM.

Voulant profiter d'importantes subventions et d'un contexte économique favorable, notamment des taux d'intérêt avantageux, la Ville propose des investissements de 915,6 millions de dollars dans son plan triennal d'investissements, 2000-2002. **La Ville prévoit recevoir 346,7 millions de dollars en subventions dans le cadre d'un nouveau programme d'infrastructures Québec-Canada. Par contre, elle doit financer sa propre contribution de 568,9 millions de dollars à même le service de la dette. Il faut noter que ces investissements au taux d'intérêt courant vont engendrer des coûts budgétaires d'environ 50 millions de dollars annuellement en remboursement de capital et intérêts.** Avec des subventions de 173,7 millions de dollars provenant d'un nouveau programme tripartite, la Ville propose d'investir 346,5 millions de dollars au seul chapitre des infrastructures urbaines.

## **5. Besoins d'investissements dans les programmes de revitalisation des infrastructures socio-économiques, communautaires et culturelles de la Ville**

### **Les programmes de revitalisation des quartiers**

Depuis une trentaine d'années, la Ville de Montréal participe à un grand nombre de programmes à frais partagés visant à réhabiliter le parc de logements et à revitaliser les artères commerciales. Parfois, les programmes, comme le Nouveau programme de réhabilitation de quartiers ciblés, sont financés largement par Québec. Par contre, d'autres programmes sont soutenus par la Ville seule. Tous, par contre, vont exiger de la part de la Ville des investissements importants, que ce soit dans les immobilisations ou les engagements budgétaires.

La Ville compte au moins 40,000 logements à rénover. Il faut également maintenir des programmes d'aide aux sans-abri et de lutte contre d'autres formes de pauvreté tout en revalorisant nos quartiers et notre infrastructure économique. La Ville va aussi vouloir maintenir ses subventions de 3 millions à 5 millions de dollars annuellement au programme pour l'achat de logements neufs destinés aux acheteurs à revenu moyen ou élevé. De plus, elle va devoir répondre à des demandes d'étendre les programmes de protection du patrimoine ailleurs que dans le Vieux Montréal, notamment pour l'aménagement des espaces bâtis et naturels sur les propriétés appartenant aux communautés religieuses.

### **Le réseau de bibliothèques de quartier**

Montréal doit se doter d'un réseau de bibliothèques complet, de haute qualité pour promouvoir la formation de sa population et la vie culturelle des quartiers. Elle doit également faciliter l'accès à la lecture pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes qui se déplacent difficilement. Or le réseau montréalais est dans un état lamentable. Voici la situation:

- sur les 23 bibliothèques de quartier, 12 seulement sont performantes en terme de fréquentation et de livres prêtés;
- plusieurs de ces bibliothèques possèdent moins d'un livre par résidant par rapport à une moyenne de 3,08 dans les villes voisines;
- selon Culture et Communications Québec, le tiers des villes de la CUM possédait au moins 4 livres par résidant en 1997;
- les bibliothèques du réseau montréalais manquent de financement par rapport aux autres grandes villes nord-américaines et canadiennes. En 1997 la Ville dépensait 30 dollars par habitant comparativement à un ratio de 55 dollars pour les villes de Québec, Toronto, Vancouver et San Francisco;
- ces mêmes villes comptent une bibliothèque de quartier par 20,000 habitants alors que Montréal n'en possède qu'une par 44 000 habitants. Et même plusieurs quartiers n'en possèdent pas;

- d'après les données récentes de la Ville de Montréal, Toronto possède 12,1 millions de livres, soit 5 livres par résident; Montréal possède 2,6 million de livres soit 2,5 livres par habitant;
- les subventions de 4,6 millions de dollars prévues par le gouvernement pour l'achat de livres dans les prochaines 3 années ne peuvent ajouter qu'environ 70,000 livres à la collection montréalaise;
- le redressement de ce déficit dramatique, un projet coûteux mais incontournable, doit devenir une des priorités de la Ville pour le profit de tous.

## VERS UNE VÉRITABLE FISCALITÉ D'AGGLOMÉRATION

Nous pourrions poursuivre cette démonstration *ad infinitum* que les résultats resteraient les mêmes. Aussi, nous croyons qu'une véritable fiscalité d'agglomération peut consolider l'emploi à Montréal et contrer l'étalement urbain. C'est l'évidente conclusion qui se dégage d'une analyse des structures de taxation comparative appliquée en 1998 aux entreprises situées à Montréal, dans les autres villes de la CUM, à Laval et dans les villes des MRC de la couronne nord et de la Rive-Sud. Le tableau IV résume les faits saillants de l'analyse.

**TABLEAU 11**

<b>Fardeau fiscal comparatif imposé sur les entreprises localisées dans les MRC, à Montréal et dans la CUM pendant l'année fiscale 1998 (RMMÉ)</b>					
Territoire/ Regroupement	Richesse foncière non résidentielle ( <sup>'000</sup> \$)	Total des taxes foncières, affaires et tarification ( <sup>'000</sup> \$)	Taux de taxes combinées et tarification (\$/100\$)	Écart avec Montréal	
				(\$/100\$)	(%)
Montréal	14 048 484,9	690 915,1	4,918	0	0
CUM sans Montréal	10 171 377,9	395 569,9	3,889	-1,029	-20,9
<b>CUM</b>	<b>24 219 862,8</b>	<b>977 181,4</b>	<b>4,035</b>	<b>-0,883</b>	<b>-18,0</b>
Laval	2 312 340,1	100 335,9	4,339	-0,579	-11,8
MRC couronne nord*	2 172 505,5	58 866,7	2,618	-2,300	-46,8
MRC Rive-Sud**	5 693 767,6	146 174,6	2,567	-2,351	47,8
* inclus les MRC, Les Moulins, de Deux-Montagnes, de Thérèse-de-Blainville, L'Assomption et Mirabel					
** inclus les MRC de Champlain, Rousillon, Lajemmerais, Rouville, Vallée-du-Richelieu, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry.					

Dans le tableau 11, nous constatons que la structure fiscale des municipalités de la couronne nord attirent les investissements au détriment de Montréal, de la CUM et de Laval. Par exemple, une entreprise de la MRC de la couronne nord devait payer en moyenne en 1998 2,62\$/100\$ d'évaluation c'est-à-dire 46,8% de moins qu'une entreprise établie à Montréal. Une entreprise similaire de la Rive-Sud a déboursé 2,567\$/100\$ d'évaluation, soit 47,8% de moins qu'à Montréal. En d'autres mots, le compte de taxes d'un immeuble commercial ou industriel évalué à 5 millions de dollars coûte entre 115000 et 120 000 dollars de plus à Montréal que si le même immeuble était situé sur la Rive-Sud ou au nord de Laval.

Dans l'hypothèse d'une fusion des municipalités sur l'île de Montréal, l'harmonisation de la structure fiscale ne ferait qu'augmenter l'avantage que possèdent les villes des couronnes par rapport à certaines villes de la CUM. L'harmonisation ferait augmenter le taux moyen de taxes combinées sur les villes de la CUM autres que Montréal de 3,889 \$ à 4,035 \$ du cent dollars d'évaluation (voir tableau 11). De plus, la diminution de l'avantage des MRC n'y serait que marginale face à Montréal, voire insignifiante. Le fossé est large.

En 1998, dans un scénario « Une Île, une Ville », l'écart entre le fardeau moyen imposé aux entreprises de Montréal aurait été de 54,1% plus élevé dans la mégaville que dans la couronne nord et de 57,2% plus élevé que sur la Rive-Sud.

Cette situation insoutenable place Montréal sur la voie d'une impossible croissance économique stable. C'est comme vouloir rouler sur une route cahoteuse avec une crevaillon. Cet état de fait confirme, au contraire, la victoire de l'étalement urbain qui pendant ce temps, accentue toujours de plus en plus le vacuum dans la ville centre. Cependant, la situation peut être rectifiée par des choix politiques éclairés. La solution réside dans un système fiscal d'agglomération qui peut renverser cette tendance et permettre ainsi d'harmoniser le développement sur l'ensemble du territoire.

### **LA FORMULE D'UN PARTAGE RÉGIONAL DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FISCALE OU " TAX BASE SHARING " N'EST PAS UNE PANACÉE POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA RÉGION**

Telle que proposée par la commission Bédard, cette formule de partage de la croissance de l'assiette fiscale, utilisant 1991 comme année de référence, aurait apporté seulement en moyenne 3,9 millions de dollars annuellement pour Montréal pour la période 1992-1999. Un montant totalement insuffisant face aux défis auxquels Montréal doit faire face comme métropole dans les prochaines années ou même pour la future entité régionale qui va devoir assumer de nouvelles responsabilités surtout si Québec continue de les déléster sans compensation. Par conséquent on doit étendre la formule actuelle utilisée à la CUM pour financer des services à caractère régional à toute future entité supramunicipale, mais **en tenant compte minimalement des revenus des ménages pour assurer une meilleure équité dans la répartition des contributions à l'entité régionale.**

Par contre, on pourrait évaluer la formule de partage de recette de la croissance, proposée par le rapport Bédard pour financer la création d'un fonds de développement économique régional qui aurait accumulé 5,5 millions de dollars (687 000\$ par année) depuis 1992. Cependant, même dans ce cas, on doit tenir compte de la mise en garde de la Commission à ce sujet.

« Malgré le traitement défavorable accordé par la formule de répartition aux villes dont les ménages ont un revenu relativement élevé, plusieurs de ces villes sont bénéficiaires nette pendant la majeure partie, sinon la totalité, de la période. C'est le cas notamment, de Westmount, Hampstead et Mont-Royal. Il s'explique par le fait que la croissance de leur assiette foncière au cours de la période considérée a été très faible, voire nulle, ce qui se traduit par une contribution minimale ou nulle, alors que la formule de répartition leur assure une part de la cagnotte régionale. » Pacte 2 000, avril 1999 (Rapport Bédard) p.258

### **SEULE LA TOTALITÉ DE L'ASSIETTE FISCALE RÉGIONALE PEUT ASSURER UNE FISCALITÉ D'AGGLOMÉRATION STABLE ET GÉNÉRER DES RECETTES ADÉQUATES**

Les contributions des municipalités au financement des services de la Communauté urbaine de Montréal sont établies annuellement sur la base du potentiel fiscal de chacune. La quote-part attribuée à chaque ville dans la répartition des dépenses budgétaires de la CUM est le pourcentage que son potentiel fiscal représente dans le potentiel fiscal total pour les 28 villes membres. Cette formule qui s'applique sur la totalité de l'assiette fiscale, tant résidentielle, commerciale qu'industrielle, génère des recettes importantes, stables et prévisibles.

**En effet, elle intègre un partage automatique sur une base annuelle de la croissance de l'assiette fiscale parmi les municipalités membres.** Les données suivantes illustrent le potentiel que ce système de taxation et de partage offre pour financer les services régionaux. Calculé sur la base des immeubles imposables, les municipalités ont contribué pour 807,5 millions de dollars au budget de la CUM en 1998, soit un taux de 0,905\$/100\$ d'évaluation.

L'élargissement de la CUM ou la création d'une entité régionale couvrant le territoire de la grande région offrirait une assiette fiscale plus large encore et la possibilité de répartir les dépenses sur une base plus équitable tout en limitant les hausses de taxes. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, un taux de 0,50\$/100\$ d'évaluation foncière appliqué dans l'ensemble des MRC de la région métropolitaine élargie aurait généré 733,6 millions de dollars en 1998. De plus, un taux de seulement 0,10\$/100\$ appliqué sur l'ensemble du territoire mais excluant la CUM aurait rapporté 63,8 millions de dollars. Une telle formule nous permettrait de diminuer en partie l'écart fiscal entre les municipalités des couronnes et les villes de banlieue de l'Île et Montréal et de mettre en place un système de taxation municipal plus équitable. **Par conséquent, une formule basée uniquement sur la croissance de l'assiette foncière telle que proposée par le rapport Bédard et plusieurs autres intervenants est inadéquate pour assurer une fiscalité d'agglomération stable.**

**TABLEAU 12**

<b>RENDEMENTS FISCAUX FOURNIS PAR DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES D'IMPOSITIONS EN 1998</b>				
		<b>Région métropolitaine élargie (RMMÉ)</b>	<b>Région métropolitaine élargie sans Montréal</b>	<b>Région métropolitaine élargie sans la CUM</b>
évaluation imposable	milliards \$	146,7	103,3	63,8
1\$/100\$ d'évaluation	recettes en milliards \$	146,7	1,033	0,638
0,5\$/100\$ d'évaluation	recettes en millions\$	733,6	517,0	313,8
0,1\$/100\$ d'évaluation	recettes en millions \$	146,7	103,3	63,8

**LE FINANCEMENT DES SERVICES RÉGIONAUX PAR DES QUOTES-PARTS  
CALCULÉES UNIQUEMENT SUR LA BASE DU POTENTIEL FONCIER  
DE CHAQUE MUNICIPALITÉ N'ASSURE PAS UN FINANCEMENT ÉQUITABLE**

Une évaluation du système de péréquation en vigueur à la CUM démontre que l'on doit y apporter des révisions majeures, afin que les contributions de chaque municipalité reflètent mieux leur capacité de payer et tiennent compte du revenu moyen de leurs résidents.

En 1996, la contribution per capita des neuf villes dont le revenu annuel moyen par ménage est supérieur à 50,000 dollars n'a représenté que moins de 0,5% de ce revenu moyen. Les villes de Côte-Saint-Luc, Beaconsfield, Île-Bizard, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro et Pierrefonds ont pourtant reçu cette même année, un plus grand transfert de paiement per capita que Montréal et les autres villes ayant des revenus par ménage inférieurs. Cela suggère que le financement des services régionaux par des contributions basées sur un système de taxation unique, soit l'imposition sur la propriété, est inéquitable et ne rend pas compte du contexte social.

Une formule révisée du potentiel de taxation, telle que recommandée par le Rapport Bédard doit inclure un facteur intégrant le revenu, ce qui assurerait une plus grande équité dans le financement des services et des besoins régionaux. Surtout si on devait aller de l'avant avec la création d'une entité régionale métropolitaine. En effet, six des douze MRC qui se joindraient à l'entité régionale présentent des revenus moyens par ménage supérieurs à 50,000 dollars (Ste-Thérèse-de-Blainville, L'Assomption, Roussillon, Lajemmerais, la Vallée-du-Richelieu et Vaudreuil-Soulange). De plus, pour diminuer davantage l'iniquité entre les villes de banlieue et les villes centres ayant de fortes concentrations de démunis, on pourrait aussi tenir compte de certains critères dans la formule de répartition des quotes-parts tels que les taux de chômage et d'assistance sociale.

Les querelles intermunicipales pour régler la facture d'un transport régional à améliorer (prolongement du métro à Laval, remise en service d'un train de banlieue ou l'implantation d'un train léger sur l'estacade liant la Rive-Sud à Montréal et le prolongement de la ligne Montréal/Blainville jusqu'à Saint-Jérôme), donnent un autre indice sur le besoin impératif et incontournable de mettre en place un système de financement équitable pour assurer le succès et le bon fonctionnement d'une nouvelle entité métropolitaine.

En somme, seule une formule de taxation appliquée sur la totalité de l'assiette fiscale régionale peut assurer la pérennité d'une fiscalité d'agglomération stable et générer ainsi des recettes fiscales adéquates

### **UNE ENTENTE FISCALE DOIT DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENU POUR MONTRÉAL**

Pour être compétitive avec les autres grandes villes d'Amérique du Nord et d'ailleurs, Montréal, la CUM ou n'importe quelle autre structure métropolitaine à créer, a besoin d'une nouvelle entente fiscale avec Québec. Ce pacte doit établir une équité fiscale entre les partenaires régionaux et donner à Montréal l'accès à de nouvelles sources de revenus ainsi qu'à d'autres outils fiscaux semblables à ceux dont disposent les grandes villes rivales de Montréal.

Le plus récent rapport du *U.S. Census Bureau* démontre que pour l'année fiscale 1993-1994, 24 villes des États-Unis de plus de 500 000 habitants ont réduit leur dépendance à la traditionnelle taxe foncière à seulement 50,6% de leurs revenus. Toutes ces villes, sans exception, appliquent des taxes de vente générales ou sélectives générant une moyenne de 7,7% de leurs revenus et huit de ces grandes villes comptent sur l'impôt sur le revenu à 17,2% de leurs recettes. Plusieurs villes des États-Unis, Philadelphie, Pittsburgh, et Saint-Louis perçoivent un impôt sur le revenu des athlètes professionnels étrangers non-résidents quand ils jouent dans leur ville. L'argent perçu aide au financement des équipements sportifs ainsi qu'aux services municipaux s'y rattachant. Le budget de Montréal pour l'année 2000 prévoit que 75,8% des revenus proviendront de l'assiette foncière.

Avant la réforme de la fiscalité municipale de 1980, Montréal bénéficiait d'une diversité des sources de revenus semblables aux villes américaines. Dans le budget de la Ville en 1979, seulement 66,5% des revenus venait de l'assiette foncière et 18,5% provenait de diverses taxes de vente et consommation, d'amusement, d'une taxe sur les appareils de téléphone et d'une subvention provinciale per capita. Dans son mémoire présenté à la commission Bédard, la Ville estime que si Québec avait donné accès à ces mêmes sources de taxation en 1998, ses revenus auraient augmenté de 340 millions de dollars. Cela aurait diversifié la base des revenus de Montréal et lui aurait permis de baisser substantiellement les taxes à la propriété, réduisant ainsi l'écart important de ses taxes avec celles des municipalités de banlieue.

## **LES OBJECTIFS D'UNE RÉFORME**

### **Objectifs généraux**

1. Renforcer la Ville de Montréal comme ville centre par un ensemble de réformes politiques et administratives comprenant des mesures de redressement fiscal, de regroupement territorial des municipalités et de démocratisation des structures locales politiques à la Ville de Montréal. Pour Montréal, ces mesures de réforme sont indissociables.
2. Consolider les structures politiques et administratives locales dans la région métropolitaine assurant sa compétitivité et son dynamisme parmi les régions métropolitaines, nord-américaines et mondiales.
3. Redéfinir le rôle, les pouvoirs et les mandats des gouvernements locaux et supramunicipaux entre eux; redéfinir ces mêmes points entre le palier local et le gouvernement du Québec afin d'offrir les meilleurs services à la population, éviter les dédoublements et les chevauchements, et améliorer la gestion des fonds publics à tous les niveaux.
4. Développer un sentiment d'appartenance régionale notamment par la mise en place d'un processus de consultation et d'instances participatives et démocratiques permettant la participation des citoyens aux débats à tous les paliers de gestion locale, à savoir le quartier, l'arrondissement, la municipalité et toute éventuelle instance supramunicipale.

### **Objectifs précis**

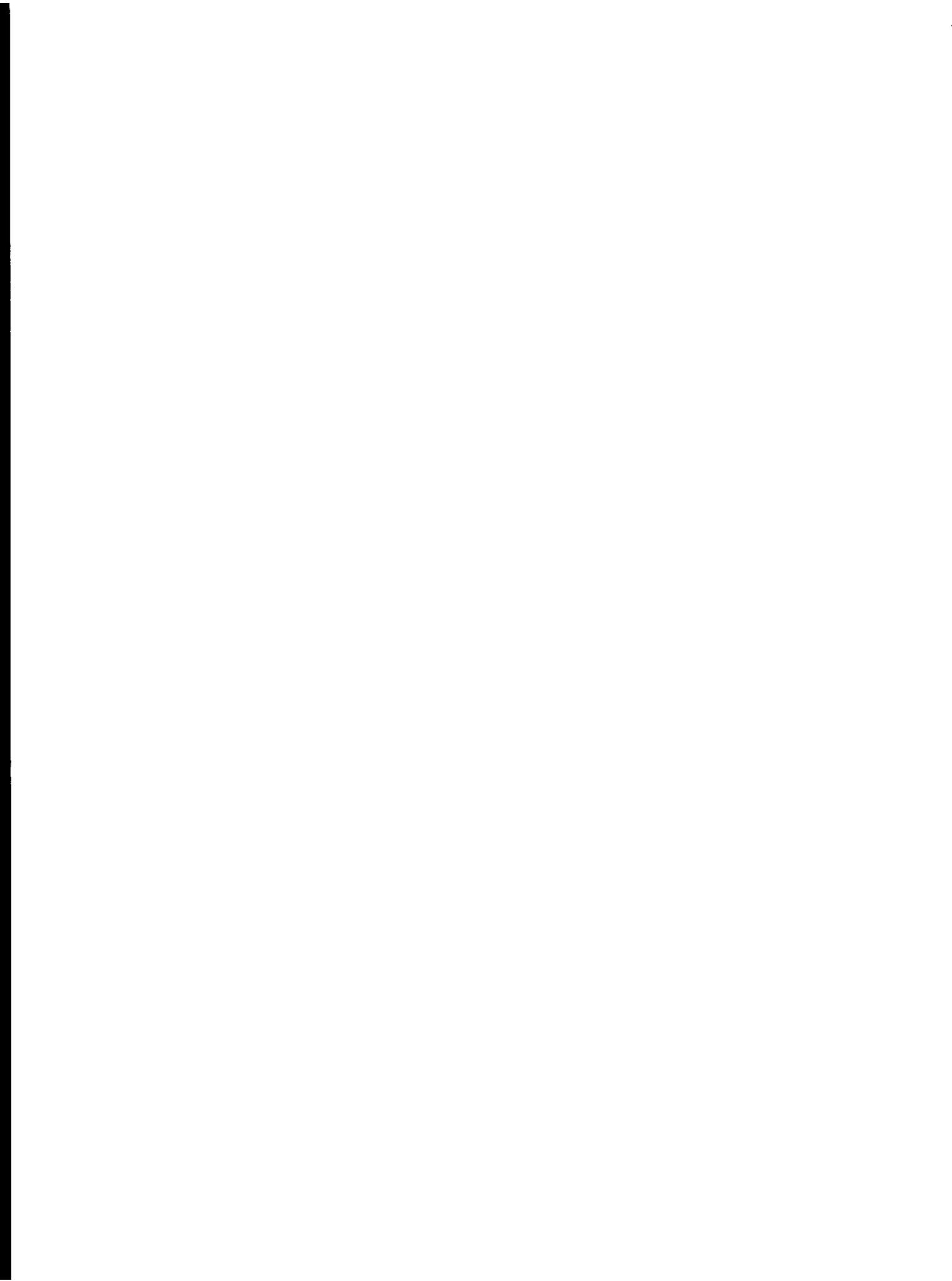
1. Donner les outils fiscaux nécessaires à la Ville de Montréal lui permettant de jouer son rôle de métropole et de moteur économique afin de faire face à la concurrence mondiale.
2. Diversifier les sources fiscales de façon à répondre aux variations des cycles économiques.
3. Réduire l'écart entre la fiscalité montréalaise et celle des villes de l'île et des banlieues des couronnes qui provoquent l'étalement urbain.
4. Régler le problème budgétaire structurel provoqué par la dette actuarielle.
5. Revitaliser les anciens quartiers et le patrimoine résidentiel, industriel et commercial.
6. Moderniser et maintenir les infrastructures de façon à attirer et retenir les entreprises de la nouvelle économie et les secteurs traditionnels viables.
7. Mettre en place des politiques de développement communautaire, culturel et économique pour maintenir la diversité et le nombre de la population.
8. Favoriser le développement durable de la Ville.

## **PRINCIPE D'ÉQUITÉ FISCALE**

L'application de ce principe signifie le partage socialement équitable du financement des dépenses publiques de toute nature aux niveaux national, régional et local, impliquant notamment :

- que le gouvernement assume les dépenses publiques d'intérêt national, incluant la très grande majorité des dépenses de redistribution sociale effectuées dans la région, et traite équitablement les régions dans la distribution des dépenses de programmes;
- que les dépenses à caractère d'intérêt régional, notamment la part des dépenses sociales, culturelles et économiques assurées régionalement ou localement, soient financées par des contributions équitables provenant de l'ensemble des contribuables régionaux, par le biais d'une fiscalité d'agglomération assortie de modalités de péréquation adéquates;
- que les dépenses locales soient assumées équitablement par les différentes catégories de contribuables, en fonction de leur capacité de payer, ce qui suppose entre autres l'élimination des situations, exemptions et mécanismes divers créant des privilèges fiscaux indus, incluant les enclaves (municipalités) où sont concentrés des contribuables à capacité de payer élevée;
- que l'application de ce principe d'équité doive s'accompagner de la préoccupation d'éviter le plus possible l'effet régressif dans l'ensemble de la fiscalité, ce qui implique d'utiliser ce critère pour juger de l'opportunité de toute formule de taxation;
- de s'opposer à toute augmentation de la part relative de la fiscalité foncière dans l'ensemble des sources de revenus publics, en raison de son caractère intrinsèquement régressif;
- de développer des sources de taxation plus équitables et diversifiées;
- que toute décision qui implique des transferts de responsabilités aux municipalités par le gouvernement du Québec soit toujours accompagnée de ressources fiscales compensatoires de façon à préserver les services déjà offerts;
- que toute action gouvernementale pour réduire le fardeau fiscal à Québec s'accompagne de réductions fiscales équivalentes du fardeau fiscal municipal ; qu'on fasse en sorte également que toute baisse significative de taxes foncières soit retournée aux locataires de logements.

# **PROPOSITIONS**



## PROPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA FISCALITÉ MUNICIPALE

1. Qu'une nouvelle entente fiscale soit négociée entre le gouvernement du Québec et les organismes mandataires des municipalités et que les résultats donnent lieu à une nouvelle législation sur la fiscalité municipale.
  
2. Que cette nouvelle loi contienne les éléments suivants:
  - la possibilité de négocier des pactes fiscaux particuliers prévoyant des modalités d'application et des mesures fiscales particulières pour les régions métropolitaines de Québec et de Montréal et pour les villes centres;
  
  - la prévision de nouvelles ressources fiscales diversifiées pour les municipalités. (À ce chapitre, même si le foncier devait demeurer la base principale de la taxation municipale malgré son caractère régressif, on doit permettre aux municipalités l'accès aux ressources fiscales qui répondent rapidement aux périodes de croissance économique, notamment la consommation et les revenus. Cette diversification permettrait aux villes d'harmoniser la perception des recettes avec les variations dans les cycles d'affaires et les cycles de l'industrie de l'immobilier, ce qui permettrait une meilleure stabilité des finances et une meilleure planification budgétaire.);
  
  - l'application de taux de taxe différents aux unités résidentielles et non-résidentielles, ce qui permettraient aux municipalités de prévenir les transferts fiscaux entre ces deux catégories (conf. : recommandation 4. Rapport Bédard, p. 363);
  
  - l'abolition de la surtaxe sur les immeubles non-résidentiels;
  
  - l'impossibilité de geler les rôles d'évaluation;
  
  - le maintien du pouvoir d'imposer une surtaxe sur les terrains vacants desservis pour des raisons d'efficacité dans l'utilisation du sol et de lutte à la spéculation;
  
  - la possibilité d'imposer des taux de taxation distincts sur le sol et sur le bâtiment;
  
  - l'exemption de taxe municipale accordée aux propriétés consacrées «milieu naturel protégé» sur la foi d'une accréditation du ministère de l'Environnement ou de celui de la Faune. Lorsqu'une exemption est accordée sur la foi d'une telle accréditation, le gouvernement compense le manque à gagner pour la municipalité où est située la propriété;
  
  - restriction et précision par le gouvernement sur la signification des critères apparaissant actuellement dans la *Loi sur la fiscalité municipale* (par. 10, article 204), notamment les expressions «être à l'usage du public», «utilisé sans but lucratif» et «organisme de charité»;

- la permission par le gouvernement qu'une partie du terrain détenu par des organismes exemptés soit assujettie aux taxes foncières, si cette partie ne sert pas spécifiquement les fins pour lesquelles l'organisme est reconnu;
  - désignation par la Commission municipale d'un organisme religieux ou à but non lucratif, comme étant d'intérêt régional ou national, à charge pour le palier public correspondant de compenser la municipalité pour le manque à gagner découlant de l'exemption. Toute exemption doit être automatiquement reconsidérée tous les cinq ans;
  - que le gouvernement abolisse le traitement fiscal particulier accordé aux terrains de golf publics et permette aux municipalités de verser, si elles le souhaitent, aux propriétaires une subvention compensatoire;
  - que le gouvernement continue à payer aux municipalités dans lesquelles sont situés leurs propres immeubles, l'équivalent de 100% des taxes qui seraient exigibles sur la base de l'évaluation foncière de ceux-ci; que les en-lieu de taxes versés en regard des immeubles des réseaux des affaires sociales et de l'éducation post-secondaire soient l'équivalent de 100% du taux global de taxation plutôt que de 80% et que le taux de compensation gouvernementale tenant lieu de taxes sur les écoles primaires et secondaires soit établi à 50% des taxes exigibles sur la valeur foncière plutôt que de 25% actuellement.
3. Que cette nouvelle loi, définissant en terme législatif les modalités d'application de l'entente fiscale et remplaçant la loi actuelle sur la fiscalité municipale en vigueur depuis 1980 soit effective le plus rapidement possible, qu'il y ait ou non de nouvelles structures municipales mises en place par les projets à venir de restructuration municipale.

## PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR MONTRÉAL ET SA RÉGION

1. Que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal négocient une entente fiscale particulière qui prévoit la reconnaissance de Montréal comme partenaire privilégié du gouvernement dans le développement économique, social et culturel. La nouvelle entente doit reconnaître que, comme ville centrale de l'agglomération et comme métropole du Québec, Montréal assume des responsabilités spéciales en matière sociale et en développement économique, que ses investissements importants génèrent des recettes fiscales substantielles pour le gouvernement et qu'elle joue un rôle de distribution de la richesse par ses dépenses budgétaires. Par conséquent, le pacte doit prévoir des compensations fiscales reflétant l'effort budgétaire de la Ville et l'impact de ses investissements en matière de développement.
2. Que l'entente fiscale particulière, négociée entre Montréal et le gouvernement soit incluse et clairement identifiée dans la nouvelle *Loi sur la fiscalité municipale* qui doit remplacer la loi actuellement en vigueur adoptée en 1980.
3. Que la charte de la Ville soit modifiée dans le sens déjà demandé par le RCM afin d'assurer entre autres la transparence dans le fonctionnement des services et du comité exécutif (Sans réformes institutionnelles, le succès d'un plan stratégique de réforme administrative pour assurer une meilleure gestion permettant à la Ville de couper les dépenses, réaliser des économies, éliminer le gaspillage et améliorer la productivité des services ne serait que partiel).
4. Que l'entente fiscale avec la Ville prévoit les mesures ou les compensations suivantes, ou des compensations monétaires équivalentes par le gouvernement ou ses mandataires:

-la fin de la contribution de la Ville prévue par la réforme Trudel (présentement 46,8 millions de dollars);

-le maintien de la compensation actuelle de Québec pour les inspections des aliments, pour les petites créances, pour le transport en commun avant la régionalisation, pour le logement social avant la régionalisation et pour des subventions aux CLD (présentement 20,8 millions de dollars);

-une compensation provenant du partage de la TVQ qui permettrait à la Ville d'assumer une partie des coûts supplémentaires inhérents à son statut de métropole. Cette contribution doit aller au-delà des 15,8 millions de dollars prévus dans le rapport Bédard provenant de la TVQ des secteurs de la restauration, de l'hébergement et du spectacle;

- une contribution de 10% des profits du Casino de Montréal doit être ajoutée pour compenser les coûts sociaux-environnementaux engendrés par son implantation et sa présence à Montréal;

- un statut permanent à la compensation consentie à la Ville à l'égard des droits sur les divertissements;
  - le total des recettes d'une taxe de 15% sur le revenu des sportifs professionnels américains évoluant à Montréal, perçu par le gouvernement du Québec, en compensation des services rendus par la Ville et le financement des infrastructures assumées par la Ville;
  - le maintien de la formule actuelle de répartition des recettes de la TGE. (En lieu de taxe sur les bâtiments et installations des compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité);
  - une compensation pour les services spécialisés de la police de la CUM et pour les équipements nationaux, à moins que ces responsabilités ne soient assumées par la Sûreté du Québec et le gouvernement québécois;
  - le maintien des taxes d'affaires et d'eau dans le secteur non-résidentiel calculées sur les valeurs locatives comme élément de planification économique des quartiers et comme moyen pour apporter des bénéfices en période de croissance économique tout en évitant les fluctuations du marché immobilier.
5. Que des négociations entre le gouvernement et la Ville de Montréal soient engagées afin de conclure une entente sur la dette actuarielle de la Ville (Comme le gouvernement a été signataire de l'entente qui permettait à la Ville de ne pas verser des contributions aux fonds de pension des employés, le gouvernement doit contribuer annuellement à l'élimination de cette dette).
6. Que la nouvelle *Loi sur la fiscalité municipale* ou l'entente fiscale Québec-municipalités prévoit une fiscalité d'agglomération distincte pour financer les services fournis par les instances supramunicipales comme les communautés urbaines ou les conseils métropolitains et les services à caractère régional fournis par les villes.
- les contributions des municipalités doivent être calculées sur la base des potentiels fiscaux totaux des municipalités membres de l'instance supramunicipale et non seulement sur la croissance fiscale d'une période donnée afin d'éviter les baisses ponctuelles des valeurs foncières et d'assurer une base fiscale large et la répartition équitable du fardeau à travers le territoire;
  - comme le propose le rapport Bédard, pour assurer une répartition équitable des contributions entre municipalités, on doit calculer les contributions des municipalités sur la base de leur potentiel fiscal foncier et du revenu médian des ménages. Présentement, les contributions à la CUM sont calculées uniquement sur le potentiel fiscal.

7. Qu'un fonds de développement régional soit mis sur pied et financé par un mécanisme de partage régional de la croissance de l'assiette fiscale *tax base sharing* (Le calcul des contributions de ce fonds doit se faire par la même formule que pour les services, en considérant le potentiel fiscal foncier et le revenu médian par ménage de chaque municipalité).
8. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, prépare un plan global de revitalisation qui inclurait, entre autres, les vieux quartiers, l'habitation, les artères commerciales, les mesures de protection du patrimoine bâti et naturel, les initiatives en matière de développement économique et de la main-d'œuvre et les infrastructures culturelles. Le financement public des projets doit être partagé entre la Ville et le gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral doit contribuer au financement quand il s'agit de projets financés par des programmes d'infrastructures Québec-Canada ou d'autres programmes fédéraux.
9. Que tout projet de développement à Montréal (Fédéral-provincial, privé-gouvernements, privé, fédéral, provincial, etc.) soit accompagné des études d'impact, tant économiques qu'environnementales, incluant les conséquences fiscales et budgétaires sur le fonctionnement de Montréal et soit soumis à l'examen public;
10. Que le gouvernement compense la Ville de Montréal pour les responsabilités sociales particulières qu'elle assume, notamment les services qu'elle doit fournir étant donné la présence de fortes concentrations d'immigrants, de ménages à faibles revenus et de sans-abri.
11. Que la Ville de Montréal prépare un Plan d'action stratégique de 5 ans en vue d'améliorer la productivité de ses employés et la qualité des services offerts à la population. Le plan stratégique doit fixer des objectifs concrets à atteindre en matière de dépenses et de revenus dans le but de diminuer l'écart du fardeau fiscal entre elle et les villes de banlieue.
12. Que la Ville prépare un Plan de développement de 5 ans qui intègre le Plan triennal d'immobilisations, les plans de revitalisation, le plan d'action stratégique de productivité et de qualité des services et les prévisions de dépenses et de revenus.



# **ANNEXE**

**TABLEAU 13: Variation des populations dans les composantes du territoire de la Région  
Métropolitaine de Montréal élargie (RMMÉ)  
et comparaison avec leur revenu moyen des ménages en 1996**

	1991	1996	% var. 91-96	rev. moyen par ménage en \$ en 1996
<b>Montréal</b>	<b>1 017 669</b>	<b>1 016 375</b>	<b>-0,1</b>	<b>34 356</b>
<b>CUM sans Montréal</b>	<b>758 202</b>	<b>759 479</b>	<b>0,2</b>	<b>52 080</b>
<b>CUM</b>	<b>1 775 871</b>	<b>1 775 854</b>	<b>0</b>	<b>40 847</b>
<b>Laval</b>	<b>314 398</b>	<b>330 393</b>	<b>5,1</b>	<b>47 869</b>
<b>MRC couronnes nord</b>				
<b>Les Moulins</b>	<b>91 156</b>	<b>103 210</b>	<b>13,2</b>	<b>48 694</b>
<b>Deux-Montagnes</b>	<b>71 218</b>	<b>80 237</b>	<b>12,7</b>	<b>45 713</b>
<b>Ste-Thérèse-de-Blainville</b>	<b>104 693</b>	<b>119 240</b>	<b>13,9</b>	<b>53 145</b>
<b>L'assomption</b>	<b>91 537</b>	<b>102 191</b>	<b>11,6</b>	<b>51 593</b>
<b>Mirabel</b>	<b>17 971</b>	<b>22 689</b>	<b>26,2</b>	<b>34 740</b>
	<b>376 575</b>	<b>427 567</b>	<b>13,5</b>	
<b>MRC couronnes sud</b>				
<b>Champlain</b>	<b>312 734</b>	<b>314 306</b>	<b>0,5</b>	<b>47 875</b>
<b>Rousillon</b>	<b>118 355</b>	<b>132 167</b>	<b>11,7</b>	<b>50 775</b>
<b>Lajemmerais</b>	<b>85 720</b>	<b>95 618</b>	<b>11,5</b>	<b>60 000</b>
<b>de Rouville</b>	<b>31 444</b>	<b>33 090</b>	<b>5,2</b>	<b>42 172</b>
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>104 965</b>	<b>113 832</b>	<b>8,4</b>	<b>56 243</b>
<b>Vaudreuil-Soulanges</b>	<b>84 503</b>	<b>95 318</b>	<b>12,8</b>	<b>52 060</b>
<b>Beauharnois-Salaberry</b>	<b>59 785</b>	<b>59 769</b>	<b>0</b>	<b>38 376</b>
	<b>797 506</b>	<b>844 100</b>	<b>5,8</b>	
<b>Croissance 1991-1996 sur le territoire de la Région Métropolitaine de Montréal élargie (RMMÉ)</b>				
<b>CUM</b>	<b>0</b>			
<b>Laval</b>	<b>15 995</b>			
<b>MRC couronnes nord</b>	<b>50 992</b>			
<b>MRC couronnes sud</b>	<b>46 594</b>			

**Tableau 14: Évaluation uniformisée des immeubles imposables en 1998 sur des différents composantes du territoire de la Région Métropolitaine de Montréal élargi (RMMÉ) ('000\$) \***

	RMMÉ (Région Métropolitaine de Montréal élargie)	RMMÉ sans Montréal	RMMÉ sans CUM
<b>Montréal</b>	43 377 983,1		
<b>CUM sans Montréal</b>	39 587 116,3	39 587 116,3	
<b>Laval</b>	13 325 185,3	13 325 185,3	13 325 185,3
<b>MRC Couronnes nord</b>			
<b>Les Moulins</b>	3 484 028,9		
<b>Deux-Montagnes</b>	2 633 243,4		
<b>Ste-Thérèse-de-Blainville</b>	4 914 229,4		
<b>L'Assomption</b>	3 697 144,8		
<b>Mirabel</b>	1 048 798,4		
	15 777 444,9	15 777 444,9	15 777 444,9
<b>MRC des Couronnes sud</b>			
<b>Champlain</b>	11 971 603,0		
<b>Rousillon</b>	4 803 927,2		
<b>Lajemmerais</b>	5 003 186,7		
<b>Rouville</b>	1 329 112,1		
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	5 063 586,0		
<b>Vaudreuil-Soulanges</b>	4 301 539,7		
<b>Beauharnois-Salaberry</b>	2 176 319,4		
	34 649 274,1	34 649 274,1	34 649 274,1
<b>évaluation uniformisée des immeubles imposables ('000 \$)</b>	146 717 003,7	103 339 020,6	63 751 904,3

\* Prévisions Budgétaires Des Organismes Municipaux 1998, Publications du Québec, Ministère des affaires municipales

**Définition du potentiel fiscal d'une municipalité utilisé pour calculer la contribution d'une ville aux budgets annuels de la CUM et méthode utilisée pour calculer les transferts de paiements entre les municipalités.**

**Potentiel fiscal**

Les services fournis par la CUM sont payés par des contributions obligatoires de chacune des municipalités membres. Le calcul de ces contributions est basé sur le potentiel fiscal de chaque ville qui se définit par la totalité des valeurs foncières incluant les propriétés des gouvernements fédéral, provincial et étrangers. Du potentiel fiscal provisoire total de la CUM de 125,9 milliards de dollars utilisé pour calculer les contributions au budget 1999 les valeurs foncières provenant de toutes sources comptaient pour 92,2 milliards de dollars du total. Un 33,7 milliards additionnels provenait du secteur non-résidentiel sur lequel fut levée une surtaxe spéciale. Par conséquent, les taxes doivent être prélevées sur l'ensemble des propriétés, à savoir: résidentielles, commerciales, industrielles et gouvernementales.

**Méthode de calcul des transferts de paiements entre municipalités de la CUM:**

1. La contribution moyenne par résidant de la CUM aux budgets combinés de la CUM et de la STCUM est calculée en divisant le total des contributions des villes par le nombre de citoyens sur le territoire de la CUM selon le recensement 1996.
2. Deuxièmement, pour calculer ce que chaque ville paierait comme part per capita, sur la base de la proportion que sa population occupe dans la CUM, on multiplie la moyenne par résidant de la CUM par la population de chaque municipalité.
3. Troisièmement, la part réelle de chaque municipalité est calculée en divisant le potentiel fiscal de cette ville par le potentiel fiscal de la CUM. La contribution réelle de cette ville au budget de la CUM est calculée en multipliant cette part réelle en pourcentage par le total des budgets CUM et STCUM.
4. Finalement, le transfert fiscal, qu'il soit reçu par une municipalité ou transféré à d'autres, est déterminé en calculant la différence entre le montant de la contribution réelle au budget de la CUM basé sur son potentiel fiscal et le montant qu'elle devrait payer si sa contribution était basée sur sa population.

**Calcul des taux de taxe moyens effectifs des municipalités (voir tableau 1)**

Ces taux de taxe représentent les taux réels pour l'exercice budgétaire 1998 puisqu'ils sont calculés en divisant le total des recettes admissibles à la fin de l'exercice budgétaire par l'évaluation totale des immeubles imposables.

Par contre, les taux de taxe générale comme celui de 1,99\$/100\$ d'évaluation imposé à Montréal en 1998 sont fixés au moment du dépôt du budget.

---

**Document préparé par la Commission du Programme du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal.**

---